

Demande de propositions (DP) no. 2020-13 : L'évaluation des retombées économiques associées à la mise en place des normes prévues par le Programme de normes favorisant la résilience des infrastructures.

Question no. 1 : Est-ce que le CCN dresse l'inventaire des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux qui ont mis en place ou adopté de nouvelles normes (en partie ou dans leur intégralité)? Les programmes pilotes sont-ils évalués?

Réponse : Le CCN ne tient pas de répertoire des organismes ayant mis en place ou adopté des normes. Par ailleurs, il ignore s'il existe de telles évaluations. De plus, le CCN ne peut se référer qu'à un nombre limité de cas étudiés.

Question no. 2 : Pouvez-vous préciser si la norme CAN/BNQ 2501-500 Études géotechniques pour les fondations de bâtiments construites dans le pergélisol est pensée pour toutes les structures privées ou publiques bâties dans le pergélisol dans le Nord canadien?

Réponse : Oui : elle est pensée pour toutes les structures privées ou publiques bâties dans le pergélisol du Nord canadien.

Question no. 3 : La demande de propositions exige la soumission d'un rapport avant le 1^{er} août 2020. Vu la pandémie de COVID-19, cette échéance pourrait-elle être repoussée?

Réponse : Le CCN est prêt à prolonger le délai sous réserve de la soumission d'un rapport préliminaire des résultats avant le 1^{er} août 2020.

Question no. 4 : Pouvez-vous décrire l'élément livrable attendu de l'Activité 2? Plus précisément, que doit-il contenir et à quel point doit-il être détaillé?

Réponse : À l'issue de l'Activité 2, le fournisseur doit faire parvenir au CCN des calculs prévisionnels des coûts directs et des avantages de deux scénarios de mise en place des normes. Il doit expliquer sa méthode de calcul et donner un aperçu des résultats principaux. Cet élément livrable peut être incorporé au rapport définitif décrit dans l'Activité 4.

Question no. 5 : Le barème de notation ne semble pas tenir compte du CV des membres de l'équipe, mais la demande de propositions en exige la soumission. Pouvez-vous préciser le poids du CV dans le barème de notation?

Réponse : Le CCN exige la soumission du CV des membres de l'équipe pour vérifier que ceux-ci répondent au critère obligatoire suivant : *L'équipe DOIT compter au moins une personne titulaire d'une maîtrise en sciences environnementales ou dans une discipline connexe.* Les CV n'ont aucun poids dans le barème de notation, mais ils peuvent éclairer l'évaluation de l'expérience que possède le fournisseur de projets similaires ou du domaine.

Question no. 6 : Étant donné la pandémie de COVID-19, pouvons-nous demander un prolongement du délai jusqu'au 28 avril?

Réponse : Le délai sera allongé jusqu'au 28 avril prochain.